

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 7 DECEMBRE 2021

Appel : Présents : 29 Excusés : 6 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux conseillers, à Madame la Syndique, aux municipaux, à Madame Gaillet, boursière communale, ainsi qu'à M. Cusin de la Broye.

Ordre du jour :

Appel

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 12 octobre 2021
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du président
4. Préavis Municipal N° 06/2021 : Budget 2022
5. Préavis Municipal N° 07/2021 : Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026
6. Préavis Municipal N° 08/2021 : Nouveaux statuts de l'association de communes SDIS Broye-Vully
7. Informations municipales
8. Divers & propositions individuelles

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 12 octobre 2021

Le président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du conseil communal. Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Informations du président

- Le Président souhaite rappeler une nouvelle et dernière fois les quelques règles d'usage et de bienséance en vigueur au sein du Conseil qui sont valablement inscrites dans le règlement communal telles que : lever la main pour s'exprimer, attendre que la parole soit accordée et commencer par « M. le Président, Mesdames, Messieurs ». Il souhaite également que l'on reste dans le sujet de la discussion et qu'on ne s'en écarte pas trop. Ces remarques ne sont pas faites afin de limiter les participations aux débats ; au contraire les discussions et participations actives aux différents débats discutés sont nécessaires et permettent de faire avancer les choses, pour autant que ce soit constructif et que cela reste dans le thème du sujet abordé. Les sujets qui tiennent à cœur ou les demandes peuvent être abordés au dernier point de l'ordre du jour « Divers et propositions individuelles » sans palabrer sur des sujets peu importants ou qui pourraient être traités différemment.

- Une nouvelle commission temporaire a été nommée le 25 octobre pour l'étude des nouveaux statuts de l'Association des communes du SDIS Broye-Vully. Les membres de cette commission sont : Markus Kohler, qui est délégué du feu SDIS pour notre commune, Gilles Krenger, ancien membre de la commission consultative pour les nouveaux statuts du SDIS, et Pascal Heim. Le rapport qu'ils ont établi sera lu au point 6 de l'ordre du jour.

- Le Président aborde le sujet de la publication de l'extrait des délibérations : suite à une requête de la précédente Municipalité, il a été décidé le 29.11.2016 que le PV ne soit plus transmis dans son intégralité en tout-ménage. Les raisons invoquées étaient une économie de papier, et on voulait inciter les habitants du village à assister aux séances du Conseil Communal. L'extrait des délibérations avait été élaboré depuis là. Ce document est obligatoire, la commune doit afficher au pilier public les objets soumis au référendum dans les trois jours qui suivent leur adoption par le Conseil Communal. Il a été régulièrement transmis en tout-ménages. Le Président demande s'il est toujours utile de publier le document « Extrait des délibérations » en tout-ménage, en sachant que celui-ci, ainsi que le PV, sont consultables assez rapidement sur le site Internet de la commune. Ce n'est pas une obligation. Des suggestions sont bienvenues.

A-M. Schwaller : Il faudrait peut-être demander aux personnes qui n'ont pas d'accès à Internet si elles préfèrent le recevoir par la poste, notamment les personnes âgées.

Le président va proposer à la commune de continuer à distribuer l'extrait des délibérations comme cela se faisait habituellement.

D. Käser : Dans le prochain Faougeois, il y aura un article sur la déchetterie qui traitera de réduire le papier que nous recevons à la maison. Il faudrait inviter les gens qui ne souhaitent pas recevoir l'extrait des délibérations à se manifester.

Le Président : propose alors de demander lors d'une prochaine publication communale que les habitants qui souhaitent le recevoir se manifestent.

S. Carrard : Serait-il possible de publier cet extrait dans le Faougeois, qui paraît assez régulièrement ?

P. Thévoz : La parution du Faougeois n'est pas forcément compatible avec les dates des séances du Conseil.

4. Préavis Municipal N° 06/2021 : Budget 2022

P. Thévoz : Le budget qui nous est présenté laisse apparaître un léger excédent de charges d'un peu plus de Fr. 38'000.00, mais cette prévision relativement prudente est rapportée au volume total du budget et correspond à environ 1% du montant total des charges et des revenus, et correspond également à un peu plus d'un point d'impôt communal actuel.

S. Gomes da Silva : Nous devons en effet être prudent étant donné la situation actuelle. Dans l'élaboration du budget 2022, nous avons fait tout le nécessaire, mais malheureusement nous n'arrivons pas à un équilibre. Nous arrivons à un peu plus d'un point d'impôt actuel. On arrive à moins 38'470.00. Il y a aussi des dépenses extraordinaires l'année prochaine à prendre en compte, comme par exemple, la rénovation de l'orgue qui coûtera 25'000 francs, c'est un entretien qui doit être fait tous les quinze ans. La dernière fois que cela a été fait, c'était en 1998. La boursière communale, Madame Marlise Gaillet, est présente pour répondre aux questions.

P. Thévoz : Le préavis est bien rédigé, les résumés et les graphiques sont parlants et explicites avec la mention des différents pourcentage assez intéressants pour les personnes qui ne sont pas expertes en chiffres comptables.

La commission des finances, par son rapporteur Jérôme Laverrière, a examiné le préavis en question et formule les observations suivantes :

Compte 431 Parkings et parcomètres

La Municipalité présente au budget 2022 un montant de Fr. 30'000.00 pour l'achat de parcomètres et un montant de Fr. 23'000.00 pour la réfection de la place de la gare. La Commission des Finances salue la volonté de mise en œuvre de ce projet visant à générer des revenus supplémentaires. Elle rappelle qu'une recommandation en ce sens avait été formulée par cette même Commission lors de l'étude du budget de l'année 2020.

Compte 451 Ordures ménagères et déchets valorisables

Le budget 2022 fait un état d'un montant de Fr. 23'100.00 pour des prélèvements sur financements spéciaux. Ce prélèvement sur un fond de réserve est destiné à équilibrer le compte 451, en raison du découvert prévisionnel pour 2022, généré par la gestion des ordures et des déchets. La Municipalité préconise une augmentation des taxes afin d'équilibrer à terme ce poste.

Les membres de la Commission des Finances sont de l'avis que par une gestion rigoureuse et par une application plus stricte des « Directives communales pour la gestion des déchets et l'utilisation de la déchetterie », il devrait être possible de réduire la quantité des déchets à traiter et ainsi réduire les coûts d'exploitation et de transport. La Commission relève que, selon les directives susmentionnées, les gros déchets et les déchets de chantier (inertes, pierres, terre, etc.) occasionnent d'importants coûts de transport doivent prioritairement être éliminés par les centres de tri régionaux et par les entreprises spécialisées, et ceci aux frais des usagers concernés.

La Commission des Finances invite la Municipalité à étudier toutes les mesures possibles afin d'équilibrer le compte 451 sans devoir recourir à une augmentation de la taxe de base, qui se répercuterait indistinctement sur l'ensemble des habitants, sans appliquer le principe du pollueur/payeur.

En conclusion, le budget présenté avec un excédent de charges de Fr. 38'470.00 paraît plausible et soutenable pour les membres de la Commission. Comme pour l'année précédente, ce budget a été établi avec une certaine retenue, en considération des incertitudes liées à la situation sanitaire actuelle.

A vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

D. Käser : Les gros déchets de chantier inertes ne sont pas dans le compte 451, mais dans le compte 452, donc ne touchent pas à la taxe.

M. Kohler : Concernant l'achat de parcomètres, j'ai été nommé dans la Commission Parking, est-ce qu'il y a une relation ou ce sont deux projets différents ?

A. Kündig : Oui c'est lié.

H-J. Brechbühl : Souhaite des renseignements sur le montant pour l'orgue dans l'église et sur le bâtiment de la gare : pourquoi y a-t-il autant d'électricité, de chauffage et d'entretien pour un si petit appartement ?

P. Thévoz : Concernant l'orgue, le montant couvre le service qui doit être effectué tous les quinze ans.

S. Gomes da Silva : Concernant le bâtiment de la gare, les charges concernent toute la gare et pas seulement l'appartement.

M. Gaillet : Il s'agit des frais de chauffage et d'électricité pour tout le bâtiment avec l'annexe et les WC. Les CFF participent aux frais d'électricité à raison de Fr. 3'650.00 par année.

L. Poinçot : Concernant l'orgue, il s'agit d'un monopole. Après de nombreuses recherches, c'est la seule offre qui a été présentée. Il y a très peu de gens capables d'accorder, d'entretenir et de maintenir un orgue.

H-J. Brechbühl : L'orgue est-il encore utilisé ?

D. Käser : Cet orgue fait partie du patrimoine, il y a encore au moins deux cultes par année à Faoug. Ce serait dommage de mettre un orgue électrique, nous avons un beau patrimoine, même si c'est moins utilisé qu'avant.

V. Bacher Tillmanns : L'église fait partie des monuments historiques. Comment sont faites les réfections ? Il y a au budget Fr. 1000 francs pour les réfections. De quoi s'agit-il ? Est-ce que c'est fait de manière adaptée aux directives des monuments historique ?

D. Käser : Il est mentionné « entretien du bâtiment », c'est plutôt de la conciergerie et non pas de la réfection. C'est plutôt pour l'entretien.

S. Gomes da Silva : C'est en prévision de futurs travaux tels entretien de peinture etc. et pas de rénovation.

V. Bacher Tillmanns : Si ça devait être peint, il y a des normes pour les bâtiments classés, c'est quand même un bâtiment classé d'intérêt régional.

L. Poinçot : C'est effectivement un patrimoine. Si on devait à un moment donné faire des travaux de rénovation ou autres, les normes en vigueur seraient bien entendu respectées. Pour l'instant rien n'est prévu, si en plus il y a déjà un montant pour l'orgue, s'il y a des peintures à rafraîchir, cela attendra.

Ch. Studer : Un orgue doit être conservé et gardé, c'est très important de garder ce qui fait partie du patrimoine.

V. Bacher Tillmanns : Demande des précisions concernant le point 111.318 : les questions de cyber assurance.

J. Theux : C'est une assurance qui a été conclue en accord avec la Municipalité qui permet d'avoir des personnes qui interviennent très vite pour nous aider en cas de problème afin de limiter la casse. Des spécialistes qui vont pouvoir nous aider à maîtriser les dommages Ils vont aussi nous aider à maîtriser les dommages d'images qu'il pourrait y avoir s'il y a des communications à faire dans les journaux. Ils vont également pouvoir nous assister nous aider à récupérer les données. Ce sont des experts informatiques qui se tiennent à disposition. Les montant couverts sont largement au-dessus de la prime. Cela nous permet d'avoir une soupape de sécurité. Le but est de prévenir avant que les cas arrivent. Si le cas arrivait, on aurait grâce à ça la possibilité d'avoir des gens qui nous aident en cas de sinistre pour récupérer nos données et pour continuer à faire fonctionner l'administration communale.

D. Galliard : Concernant le poste « parcomètres et stationnement » : une commission va être mise pour le règlement. Je pensais que la solution n'était pas encore définie. Le montant au budget de Fr. 53'000.00 est assez important. D'autres solutions ont-elles été étudiées, comme par ex. des vignettes ?

A. Kündig : On n'est pas encore dans les détails techniques avec le nombre et le type de parcomètres, c'est une idée approximative. On devrait avoir un maximum de trois parcomètres. C'est à voir plus tard. C'est le montant maximum qui pouvait être mis dans le budget.

P. Thévoz : Il y aura aussi un système de macarons qui va être mis en place.

Le conseil communal accepte le préavis sur le budget 2022 à l'unanimité.

5. Préavis Municipal N° 07/2021 : Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026

S. Gomes da Silva : Avec cette nouvelle législature, nous prévoyons une réalisation de différents investissements nécessaires tant au niveau des infrastructures routières ainsi qu'à la rénovation de notre patrimoine. Le souhait des municipaux démontre leur engagement ainsi que leur motivation envers la commune. Ce qu'on propose avec ce plafond d'endettement est une simple planification financière qui a été établie pour les cinq prochaines années et qui prend en considération les investissements qui se trouvent dans le préavis 06/2021. Tout en sachant que chaque investissement doit être un objet de discussion en Municipalité afin de présenter un préavis lors d'un Conseil Communal afin d'avoir une décision négative ou positive de l'organe législatif.

La commission des finances, par son rapporteur Jérôme Laverrière relève les points suivants :

La Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement (brut) à Fr. 10'850'000.00 et de fixer le plafond de cautionnement à 3'850'000.

La Commission constate que la méthode utilisée par la municipalité pour fixer le plafond d'endettement est différente que la méthode préconisée par l'Union des communes vaudoises (UCV). La Municipalité a pris en compte uniquement la marge d'autofinancement de l'année 2020 et l'a multipliée par 30 (nombre d'années maximum concernant les amortissements). Or, l'UCV préconise de déterminer une marge d'autofinancement moyenne de référence, basée sur les derniers comptes et estimée en fonction de la planification financière de la commune pour les prochaines années. Il s'agit de la marge d'autofinancement de réserve que la commune sera capable de dégager chaque année, raisonnablement, à long terme.

Le plafond d'endettement maximum présumé fera passer le ratio à 268% ce qui est considéré comme critique. Le ratio était de 216% lors la législature 2016-2021.

Le plan d'investissement de la municipalité est cohérent et conséquent pour la Commission.

Le plafond de cautionnement ne peut pas être remis en cause, le Conseil communal ayant déjà implicitement accepté ce montant en choisissant de faire partie de l'Arpeje et du SDIS.

La commission souhaite que les projets et investissement se fassent par ordre de priorité. De plus, la commission recommande un suivi rigoureux de l'évolution de la dette.

En conclusion, la commission propose au Conseil d'accepter les propositions suivantes :

- *De fixer le plafond d'endettement à Fr. 10'850'000.00 pour la législature 2021-2026*
- *De fixer le plafond de cautionnement à 3'850'000.00 pour la législature 2021-2026*

S. Gomes da Silva : La commune de Faoug cautionne actuellement des entités externes comme l'Arpeje et le SDIS. Ces dernières assument des situations financières et si pour une raison ou autre elles ne peuvent plus s'assumer financièrement, la commune doit prendre le relai. Le cautionnement est une sorte d'assurance financière afin de palier à toute éventualité. Pour l'Arpeje, notre quote-part s'élève à 3'340'000.00 sur un plafond d'endettement de 40 millions selon leurs statuts. Et pour le SDIS, notre quote-part s'élève à Fr. 400'000.00 sur un plafond d'endettement annoncé à 10 millions selon leurs statuts. Après calculs, un total de 3'850'000 est à prévoir pour ce cautionnement.

P. Thévoz : Le montant fixé pour le plafond d'endettement a été déterminé sur la base du plan d'investissement de la Municipalité et celui-ci correspondant également au simple calcul qui consiste à multiplier la marge d'autofinancement 2020 de 395'000 par un coefficient de 30 qui est le nombre d'années maximum du remboursement de la dette. Ce qui nous donne ce même chiffre de 11'850'000.00.

J. Laverrière : Cela fait plusieurs années qu'on est dans la zone critique par rapport au plafond d'endettement. En acceptant ce plafond d'endettement, on ne donne pas un chèque à la commune en disant « endettez-vous pour 10 millions ». C'est la limite à laquelle ils auraient le droit d'aller, mais à chaque fois en présentant un préavis au Conseil, qui peut être accepté ou refusé. Et si pour une raison ou pour une autre, ce plafond d'endettement de suffisait pas, la Municipalité doit faire une demande extraordinaire durant la législature auprès du Conseil d'Etat.

P. Thévoz : Et ceci est une procédure compliquée.

A. Matar : Plusieurs projets de grande ampleur sont estimés, et il y a la problématique de l'eau potable, avec des montants conséquents. Sur quel niveau d'étude se basent ces projets ? Sommaires ou plus détaillés ? Quelle est la précision des devis de ces projets ?

P. Thévoz : Par rapport au montant de de 4,6 millions pour l'eau, c'est le montant estimatif tiré du rapport CSD avec un raccordement à l'ABV, c'est le scénario no. 3, c'est le plus défavorable financièrement, ce qui implique une adhésion de la commune à l'ABV et c'est sans les éventuelles participations que l'ABV nous rétrocéderait ou des communes d'Avenches et de Vully-les-Lacs.

A. Kündig : On a fait faire une étude pour les différentes variantes de se relier soit à Morat soit à l'ABV, ils ont étudié six variantes, il y en a déjà trois qui sont déjà tombées à l'eau, et il y a en a trois qu'on va continuer à suivre. On a mandaté un bureau pour faire un avant-projet pour la suite pour aller plus dans les détails des coûts et ce montant de 4,6 millions est la variante la plus chère pour être au maximum des frais. On peut toujours avoir une mauvaise surprise, mais ça devrait être le montant maximum. On avance avec l'avant-projet et on aura plus de détails en été l'année prochaine.

J. Theux : Concernant la rénovation de la ferme ex-Ledermann, on est encore en phase d'avant-projet, l'estimation qui est placée ici est l'estimation qui a été faite au m³. Par rapport aux tarifs en vigueur, on a juste demandé une estimation à l'architecte conseil qui fera partie du jury de faire une estimation des travaux ; il a fourni trois prix estimatifs. Ce ne sont pas encore des devis ni des montants définitifs. Selon lui, on devrait

réussir à rénover l'entier du bâtiment avec les objectifs qu'on veut atteindre pour ce montant-là. Il s'agit d'un plafond maximum qu'on n'aimerait pas dépasser. De toute façon, les travaux seront soumis à des préavis qui seront beaucoup plus précis et qui vous seront soumis. À ce stade, on est loin des chiffres définitifs qui peuvent nous garantir qu'on est dans cette fourchette-là, mais on devait fixer des montants maintenant pour la législature.

J. Laverrière : Nous avons discuté au sein de la Commission et notre remarque dans notre rapport où on demande de prioriser les investissements et nous recommandons un suivi rigoureux. La commission apprécierait que de temps en temps lors des Conseils il y ait un tableau pour voir où on en est en pour qu'on puisse se faire une idée car ce sont des chiffres relativement importants. Malheureusement la trésorerie communale n'est plus comparable à celle d'il y a quelques années où on avait encore des réserves dans les caisses et forcément il faudra un peu emprunter. Pour être transparent vis-à-vis du Conseil ça serait très intéressant pour nous d'avoir régulièrement le niveau d'endettement pour qu'on puisse réagir par rapport aux différents préavis qui sont présentés.

A. Matar : Si on fait les appels d'offre concernant la rénovation de la ferme encore cette année ou au début de l'année prochaine, j'ai un doute qu'on puisse dépenser 1,2 millions jusqu'à la fin de l'année. Ces montants peuvent-ils passer de 2022 à 2023 ?

J. Theux : Nous avons dû échelonner temporairement dans le temps les différents investissements. Pour la rénovation, on espère commencer les travaux l'année prochaine. Il est possible, voire probable, que le montant de 1,2 millions ne pourra pas être dépensé entièrement l'année prochaine. La répartition dans le temps n'est pas encore complètement arrêtée, on peut encore échelonner autrement les différents montants à investir. C'est le total en fin de législature qui ne pourra pas être dépassé. Entre les différents objets, c'est possible qu'il y ait un point qui coûte moins cher et un autre plus cher, pour autant qu'on ait la validation du Conseil communal, le but étant que tous les chiffres additionnés, on n'arrive pas au montant des 10'850'000.00.

Le conseil communal accepte le préavis sur Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026 à la majorité (1 avis contraire et 1 abstention).

6. Préavis Municipal N° 08/2021 : Nouveaux statuts de l'association de communes SDIS Broye-Vully

L. Poinçot : le préavis concerne la construction d'une nouvelle caserne, ce qui va engendrer des frais. De plus, dorénavant, ils veulent qu'il y ait de l'exécutif qui soit représenté au SDIS, qui fasse partie des réunions.

La commission temporaire de SDIS Broye-Vully, par son rapporteur M. Kohler, a examiné un texte sans disposer de l'opportunité de l'amender, sa tâche n'étant que de recommander son acceptation ou son refus. La procédure de rédaction des nouveaux statuts a notamment compris la mise sur pied d'une commission consultative, dont le rapport date de mars 2021.

La commission relève qu'une partie des recommandations de la commission consultative a été suivie par le comité de direction, en voici les plus importants :

La construction d'une nouvelle caserne et le motif principal de la modification des statuts. Le comité de direction a en effet jugé que la caserne centrale dans laquelle travaillent les employés permanents où est stockée le matériel lourd, n'est plus adéquate, ce qui rend la construction d'un nouveau bâtiment indispensable.

- *Plafond d'endettement : le montant a été abaissé de 15 millions à 10 millions.*
- *Représentation des organes délibérants au conseil intercommunal. La proposition consiste donc à fixer la représentation de chaque commune par un membre de son exécutif et un membre de son législatif, l'importance démographique de chaque commune étant prise en compte par l'attribution d'un nombre de suffrages et non pas par un nombre supplémentaire de délégués.*

La Commission de révision recommande au conseil d'approuver le préavis tel que présenté.

D. Galliard : Il est mentionné dans le document : 2023-2024 réalisation de la caserne, or il n'y pas de montant dans le budget. Est-ce que la commune de Faoug devra participer en validant ces changements de statuts ?

L. Poinçot : C'est un crédit qui va être pris et étalé dans le temps jusqu'en 2055. A la fin, il y a une annexe qui spécifie exactement le montant que chaque commune devra payer chaque année jusqu'en 2055. Au début ce sera environ Fr. 10.00 de plus et à la fin ça sera Fr. 5.00 de plus, c'est vraiment dégressif, ça passe environ de Fr. 38.00 à Fr. 43.00 en moyenne jusqu'en 2055.

P. Thévoz : La commune n'aura pas un gros montant à sortir directement.

Le conseil communal accepte le préavis sur les nouveaux statuts de l'association de communes SDIS Broye-Vully 2022 à l'unanimité.

7. Informations municipales

J. Theux : Donne un point de situation sur la rénovation du bâtiment qui s'appelle encore « ferme ex-Ledermann ». A la suite des différents points qui ont été discutés lors du dernier Conseil Communal avec la nomination de la Commission, une refonte complète du cahier des charges a été effectuée. On a fait les vérifications nécessaires, on est de toute manière soumis à la législation sur les appels d'offres des marchés publics. Pour bien respecter tout ça, une juriste a été consultée et a donné des conseils. On a refondu complètement le cahier des charges de manière la plus exhaustive possible pour respecter au maximum les procédures, ce qui a décalé un peu le calendrier. Le nouveau calendrier n'est pas complètement arrêté. Les membres de la Commission d'évaluation ont reçu le cahier des charges pour une relecture, une rencontre est prévue début janvier. L'objectif est de publier officiellement l'appel d'offre en février. L'idée étant de commencer les travaux au 3^{ème} trimestre voire plus probablement au 4^{ème} trimestre 2022. Cela dépend des différentes offres qu'on va recevoir et de l'évaluation. De là on va arrêter un calendrier et la suite avec l'architecte qui aura gagné le mandat pour pouvoir poursuivre et établir une planification. Pour l'instant, les documents qui ont été envoyés sont confidentiels. Une fois qu'ils seront officiellement publiés, ils seront publics. C'est uniquement le comité d'évaluation qui va revoir le cahier des charges, demander les modifications et définir la manière dont on va attribuer les points pour désigner le gagnant.

L. Poinçot : Annonce une bonne nouvelle concernant le PECC (plan énergie et climat communal) : nous avons reçu la promesse de subventions. Nous sommes la première et l'unique commune à recevoir cette subvention pour l'instant car nous sommes la seule commune à l'avoir demandée. Les membres de la Commission seront contactés prochainement afin de fixer une date pour rencontrer l'ingénieur agronome qui sera là pour nous aider dans ce projet.

D. Käser : - Concernant le PECC, il y a aussi la commune de Dompierre (Vaud) qui a obtenu la subvention.

- Concernant le cimetière et la zone nature, une rectification est apportée : il y aura aussi une zone de tombe de corps et pas uniquement des tombes cinéraires dans cette nouvelle partie de gauche qui va être réaffectée au printemps 2022.

- Concernant l'arrêt de bus provisoire, suite à une nouvelle demande de prolongement des dates au Canton pour les mesures expérimentales, des personnes se sont enfin rendues sur places et ont constaté que cet arrêt de bus n'est pas du tout aux normes et est trop dangereux. Pour qu'il soit aux normes, il faudrait poser un miroir et un îlot central pour ralentir la circulation, et engager des patrouilleurs aux heures auxquelles les enfants prennent le bus. Cela commence à faire beaucoup de frais pour des mesures provisoires. Donc, après discussion avec l'Arpeje et M. Plisson de la société Helvecie, il a été décidé que, en attendant que l'arrêt de bus définitif soit terminé, probablement l'été prochain, les bus retourneront provisoirement dans la cour d'école dès le 10 janvier 2022 et jusqu'à ce que le nouvel arrêt de bus soit opérationnel. Les personnes concernées recevront un courrier co-signé de l'Arpeje et de la commune.

A. Kündig : - Concernant la STEP intercantonale, les séances d'information de la Commission prévues les 13 et 20 janvier ont été annulées à la suite d'un changement de circonstances. Une parcelle va être modifiée. Quand on a fait l'analyse multicritères, on a demandé au campus Agrico si on pouvait avoir une parcelle sur leur site vu qu'ils produisent des eaux usées industrielles avec Micarna qui arrive sur le site. Ils ont refusé car ils produisent des denrées alimentaires et ne veulent pas une STEP sur leur terrain. Maintenant il faut réétudier la parcelle qui est un peu plus petite que celle prévue, ce qui change un peu le fonctionnement de la STEP car il faut construire en hauteur et non plus en largeur. Des informations suivront.

- On a réparé une conduite d'eau sur la route de Morat : c'est une conduite de 1938 qui a lâché et qui a dû être réparée. On va analyser s'il faut la changer au printemps, car elle traverse deux fois la route de Morat.

- En dessous de la gare, sur le petit chemin qui longe les rails, il y avait toujours plus d'eau qui coulait. Ce qu'on pensait être une source était une conduite d'eau claire qui était bouchée à cause du calcaire. C'est réparé.

- Concernant la situation de l'eau potable, une séance est prévue demain avec les communes de Greng et Morat pour la conduite de secours. La conduite de secours pour l'eau potable devrait pouvoir être construite.

8. Divers & propositions individuelles

V. Bacher Tillmanns : Où se situe exactement la source qui a été réparée ?

A. Kündig : Ce n'est pas une source, c'est une conduite d'eau claire, d'eau de pluie. Il y a deux conduites qui commencent sous Ecotopia, qui longent le Chemin du Vieux Pressoir et qui vont vers la place de la gare et qui passent sous les rails. C'est de l'eau de surface qui est récoltée.

V. Bacher Tillmanns : Il y a aussi la source qui alimente leur fontaine.

A. Kündig : Oui, mais ce n'est pas celle-ci.

J. Laverrière : Au sujet de l'eau, au mois de septembre, une commission permanente de l'eau a été créée et nous n'avons pas encore été convoqués. Quelle est exactement le rôle que nous avons dans cette commission ?

A. Kündig : Pour l'instant il n'y a rien de nouveau à présenter à la Commission.

Ch. Studer : Demande s'il est possible de faire une pause lors des séances, à cause des masques, pour aller s'oxygéner dehors et aérer la salle.

P. Thévoz : Oui ça sera organisé pour la prochaine fois.

M. Ruano : Concernant le retour provisoire de l'arrêt de bus dans la cour d'école, comme les parents n'ont pas le droit d'aller dans la cour, va-t-on laisser les enfants et les chauffeurs de bus seuls dans la cour ? Pourrait-on demander aux chauffeurs de lever le pied quand ils entrent et sortent de la cour ?

D. Käser : Les parents ont accès à la cour d'école, ils ont un coin vers les barrières qui va rester, on va juste déplacer un peu la barrière qui bouche l'entrée. Je vais demander à M. Plisson que les chauffeurs lèvent le pied.

M. Ruano : Dans d'autres communes, notamment à Payerne, les parents ont à nouveau le droit d'aller dans la cour, est-ce qu'on sait pourquoi ici non ?

D. Käser : A Avenches, les parents ont l'interdiction formelle d'entrer dans la cour, alors qu'ici à Faoug il y a un petit coin qu'on a laissé pour les parents.

R. Gomes da Silva : On a refait récemment le nouveau revêtement de la route principale. Est-ce qu'on sait de quand datent les conduites ? Est-ce qu'un contrôle des conduites a été fait avant ? Ce serait dommage qu'on se retrouve avec des conduites qui lâchent.

A. Kündig : Oui nous avons un plan, c'est la seule conduite de cet âge qui est sous la route cantonale. On l'a fait quand on a fait le tapis phono-absorbant vers la route du Chemin du Vieux Pressoir on a changé les conduites. Là c'est mon prédécesseur n'a pas pensé ou qui s'est dit que 1938 n'est pas si âgé. Les plus vieilles conduites datent de 1901. Elles sont hors service actuellement, elles viennent des sources Etter et de la Mine qu'on n'utilise pas actuellement.

D. Käser : Pour la route de Salavaux, on va prévoir de changer les conduites quand la route sera ouverte.

D. Galliard : L'Arpeje a délégué les transports aux CFF. Le mercredi, les enfants terminent l'école à midi et le train est à 12h30. Un certain nombre de parents vont chercher leurs enfants à Avenches. Est-ce que la Municipalité pourrait demander à l'Arpeje de régler le problème ? Est-ce que d'autres parents ont soulevé cette thématique ? Il n'y a pas d'endroit fermé pour attendre et pas de surveillance à la gare. Ce temps d'attente de 30 minutes est assez long et tous les parents n'ont pas la possibilité d'aller chercher les enfants. De plus, nous payons les abonnements.

J. Theux : La problématique des trajets et des temps d'attente sont traités en CoDir. C'est réglé au niveau organisationnel par l'Arpeje. Je peux tout à fait amener ce point pour en discuter. Au CoDir prévu en janvier, il y a un autre point qui sera discuté, c'est l'horaire de fin des cours et l'horaire des trains de manière générale, car parfois c'est trop court. Je verrai ce qui est possible. On calcule toujours une marge, mais là c'est un peu trop. Parfois les CFF nous offrent une certaine souplesse et parfois ils sont complètement fermes et ne peuvent rien faire par rapport à l'horaire du train qui dépend du trafic ferroviaire.

L. Jaccard : Les dates pour les prochaines séances des séances du Conseil sont-elles déjà connues ?

S. Gomes da Silva : le prochain Conseil aura lieu le 1^{er} février 2022, ensuite le 7 juin 2022 pour les comptes et le 6 décembre 2022 pour le budget. La date de la séance d'octobre est encore à discuter.

S. Carrard : Se fait passablement de souci sur le retour des bus dans la cour de l'école. C'est une moins mauvaise solution que de les avoir en bas, mais il y a un effort à faire concernant les gens qui restent sur le trottoir. L'espace « cour d'école » comme il est, il y a plein de gens qui restent sur le trottoir, il y a la route de Berne et les camions on a vu que les transports de betteraves roulent à une vitesse incroyable et je l'avais déjà soulevé il y a deux ans, ça sera trop tard quand il y aura un accident, il a vraiment quelque chose à mettre en place provisoirement, comme les travaux vont durer une année ou deux. Les simples barrières qu'on déplace aujourd'hui avec le trafic actuel ce n'est plus possible.

D. Käser : Nous en avons déjà discuté à l'Arpeje. Nous avons reçu des lettres de parents qui estiment que l'arrêt de bus en bas est trop dangereux. Les élèves sont sans surveillance. Ils grimpent au mur, ils grimpent partout. Il n'y a pas d'adulte qui les voient faire. Il n'y a pas de bonne solution. Dans la cour il n'y a jamais eu de problème, et vraiment c'est provisoire. C'est la solution la moins coûteuse.

S. Carrard : C'est une question de finances ?

D. Käser : Le chef de la signalisation du Canton a dit qu'il faudrait un miroir, un îlot central, du personnel, donc oui dans un sens c'est coûteux.

S. Carrad : Je ne remets pas en question le fait de remettre l'arrêt de bus dans la cour. Il y a un effort à faire au niveau de l'accès car les bus passent sur le passage piétons quand c'est vert pour les piétons, il y a un nœud et je souhaite que ce problème soit discuté et pas seulement « les bus reviennent dans la cour » et on tire une ligne jaune comme avant.

D. Käser : Dans un premier temps il y aura quelqu'un chaque fois, soit un membre de la municipalité soit un employé communal qui sera présent pour aiguiller les gens. En plus de la demande à M. Plisson de demander aux chauffeurs de lever le pied, je rappellerai aussi que le feu rouge est valable aussi pour les bus scolaires. Le moment critique est surtout le matin à 8h30 car souvent les enfants sont déjà dans la cour quand les bus arrivent, mais à midi les bus sont parkés quand les élèves sortent de l'école. Donc c'est vraiment le matin à 8h00 qu'il faudra quelqu'un début janvier.

S. Carrad : Il a été dit avant que ce n'est pas la commune mais la municipalité qui décidait de l'accès à la cour d'école. Est-ce juste, ou la municipalité aurait le droit de dire que ce secteur-là, c'est une décision municipale que les parents peuvent être ici. Est-ce que c'est la commune qui décide ou c'est quelqu'un d'autre qui décide ?

D. Käser : C'est l'Arpeje qui a décidé que la cour de l'école ne serait plus accessible aux parents. A cause du danger du trottoir, nous avons toujours laissé un coin dans la cour pour les parents.

S. Carrad : Est-ce qu'ils peuvent exiger de ne pas la rendre accessible ?

D. Käser : Oui, à Avenches c'est le cas.

S. Carrad : Mais la cour d'école appartient à la commune de Faoug et pas à l'Arpeje. Si c'est chez nous, on dicte les règles qu'on a envie de fixer. Ou est ce qu'on se laisse fixer des décisions par un autre organe, qui sont quand-même des délégués de notre commune en plus. Je ne viens pas contre vous, mais à un certain moment, est-ce qu'on se laisse dicter ce qui se passe à Faoug ?

D. Käser : Je prends note et vais en parler à Mme Duvoisin.

R. de Almeida Lopes : je constate la même problématique étant parent d'un enfant en bas âge. Je me demandais pour l'accès, est-ce qu'on pourrait faire passer les enfants par le portail derrière la Faoug'rmière ? On pourrait déplacer les enfants de ce côté pour éviter le passage de l'entrée de la cour à l'heure des bus. Ce n'est pas la meilleure solution, mais il faudrait envisager ce passage par derrière.

D. Käser : Si on demande aux gens de faire tout le tour au lieu d'entrer dans la cour, les enfants vont passer derrière les voitures parkées qui sont susceptibles de reculer, ce n'est pas la meilleure solution. Le bus retourne dans la cour pour cinq mois, je ne peux rien vous dire de plus. Il y a quand-même des parents qui sont présents et qui voient ce que font les enfants, ce qui les dissuade de faire les bêtises qu'ils faisaient en bas. Ils peuvent aussi intervenir en cas de difficulté ou de nécessité. L'arrêt de bus avait déjà été déplacé devant l'administration communale, ça n'allait pas. On l'a remis ici, puis a été déplacé en bas provisoirement. Le futur arrêt de bus qui est actuellement à l'enquête sera super.

H-J. Brechbühl : C'est quand-même l'éducation qui est la principale solution et qui est le plus important, quel que soit l'emplacement de l'arrêt de bus.

P. Thévoz rappelle les prochaines échéances :

- 1^{er} février, 7 juin et 6 décembre 2022 : séances du Conseil communal
- 13 février 2022 : votations fédérales comportant quatre objets
- 20 mars 2022 : élections cantonales - élections au Grand Conseil et premier tour des élections au Conseil d'Etat
- 10 avril 2022 : 2^{ème} tour au Conseil d'Etat

Il y a une nouveauté l'année prochaine imposée par le Canton : dès le 1^{er} janvier 2022, tous les locaux de vote devront être ouverts pendant une heure minimum, mais fermés à 11h00 impérativement. Il y aura donc un nouvel horaire pour amener les enveloppes de vote.

P. Thévoz remercie l'assemblée, souhaite de belles fêtes de fin d'année et clôt la séance à 21h30

Patrick Thévoz
Président



Faug, 7 décembre 2021
Sous réserve d'approbation.



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

